

ACTES de l'Université Régionale de la Solidarité Internationale

Les 20 et 21 novembre 2009 à Strasbourg



A l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales
22 rue René Descartes - 67000 Strasbourg



p4 Introduction

p5 Ouverture de l'Université Régionale

p6 à 17: Module 1

S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

p6 Atelier 1: La dimension éthique dans le projet de la Solidarité Internationale

p11 Atelier 2: Les entreprises acteurs de la Solidarité Internationale

p15 Atelier 3: Les relations entre partenaires du Nord et du Sud

p18 à 28: Module 2

L'ENVOI DE MATÉRIEL

p18 Atelier 1: Présentation générale de l'envoi de matériel

p22 Atelier 2: Envoi de matériel médical / MNU

p26 Atelier 3: Envoi de matériel informatique

p29 à 38 Module 3

COMMENT S'ENGAGER AU QUOTIDIEN ICI ET LA-BAS?

p29 Atelier 1: La consommation alternative

p33 Atelier 2: Les actions de sensibilisations au Nord et au Sud

p36 Atelier 3: Le transfert de compétences

La première édition de l'Université Régionale de la Solidarité Internationale s'est déroulée à l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITI-RI) de Strasbourg du vendredi 20 au samedi 21 novembre 2009. Elle a réuni plus de 110 participants et une quarantaine d'associations de solidarité internationale. Coordonnée par Humanis, elle a été organisée par 19 associations qui grâce à leur dynamisme, sont parvenues à élaborer et animer des ateliers répondant aux attentes des acteurs solidaires.

Cette première édition a vu le jour suite au besoin d'échange et de réflexion exprimé par les associations membres de Humanis. Dès mars 2009, des rencontres régulières entre les associations porteuses du projet ont permis de dégager trois thématiques traitées dans trois modules : « S'adapter aux évolutions de la solidarité internationale », « L'envoi de matériel » et « Comment s'engager au quotidien, ici et là-bas ? ».

Les 9 ateliers (3 par module) répartis sur trois demi-journées ont permis d'échanger sur les grands enjeux de la coopération au développement. Les participants, grâce à la diversité des approches proposées, ont pu découvrir des points de convergence et de divergence sur les différentes questions traitées.

Cette Université Régionale s'inscrivait dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale (SSI), grand rendez-vous annuel qui permet de sensibiliser à la solidarité internationale partout en France.

Parallèlement, avait également lieu le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), initiative des Chambres Régionales de l'Économie Sociale pour faire découvrir au plus grand nombre, et au travers d'initiatives les plus diverses, une autre façon de concevoir l'économie.

L'Université s'est donc tenue dans un contexte de réflexion sur la solidarité internationale propice au renforcement de l'efficacité des actions des militants.

L'Université Régionale a aussi permis des échanges plus informels favorables à la construction de partenariats ponctuels ou pérennes. De même, le partenariat avec l'ITI-RI a été l'occasion de rapprochements entre professionnels de la solidarité et étudiants.

Les diverses expériences des participants ont ainsi, enrichi les échanges et les réflexions menés dans les différents ateliers. Les actes qui en découlent ouvrent des perspectives pour un travail en réseau renforcé : plus de coordination et de partenariats.

OUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ RÉGIONALE

Madame Hillenweck, Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche des Langues et Sciences Humaines Appliquées à l'Université de Strasbourg a remarqué que cette Semaine de la Solidarité Internationale permettrait d'aborder une diversité de thèmes et de toucher un public varié. Cette Université Régionale de la Solidarité Internationale offre, en effet, un cadre propice aux échanges et à la coopération entre les différents acteurs de la société civile. Madame Hillenweck se réjouit ainsi, de la tenue de cette rencontre qui permettra d'impulser de nouveaux projets.

Madame Elmriani, Adjointe au Maire de Strasbourg et chargée des relations internationales et européennes, réaffirme la volonté de la ville de renforcer sa politique d'aide aux acteurs solidaires. Pendant cette Semaine de la Solidarité Internationale, la ville a confirmé son traditionnel appui aux associations du collectif Humanis qui ont pu bénéficier d'un soutien financier ainsi que d'un soutien en termes de communication et de logistique. Madame Elmriani rappelle qu'il convient d'agir dans tous les domaines que ce soit au niveau local ou international. Elle mentionne à titre d'exemple la célébration du vingtième anniversaire des droits de l'enfant. Cette dynamique du milieu solidaire offre l'opportunité de « réfléchir pour mieux agir ».

Monsieur Hötzel, Directeur de l'ITI-RI se réjouit que le partenariat de longue date entre l'Institut et Humanis ait permis l'organisation de l'Université Régionale de la Solidarité Internationale. Les thématiques liées à la solidarité et à la coopération sont chères à l'ITI-RI qui accueille plus de 50% d'étudiants étrangers. Monsieur Hötzel milite pour la mise en œuvre de ces principes au quotidien.

Madame Berthelon, Présidente fondatrice de Humanis, remercie tous les partenaires qui ont permis la réalisation de l'Université Régionale. Elle rappelle comment les associations membres du collectif Humanis, réunies au sein d'un Comité de pilotage ont exprimé leur désir de concrétiser ce projet. Cet événement a pour objectif de permettre un temps de réflexion et d'échange sur la solidarité internationale.

Monsieur Kern, Président de Colecosol, s'interroge sur la possibilité d'avoir des projets et politiques de développement sans que le résultat aille à l'encontre de ce que l'on espérait. Pour juger de leur réussite, il ne faut pas seulement s'attacher à des indicateurs tels que le taux de croissance, mais s'attacher à un ensemble de critères permettant de mieux refléter le niveau de développement. A ce titre l'Indicateur de Développement Humain (IDH) permet de prendre en compte diverses dimensions du développement notamment l'espérance de vie et le taux d'alphabétisation. Monsieur Kern insiste sur la nécessité de repenser le développement. Les différents ateliers proposés durant l'Université devraient à ce titre permettre de s'interroger sur ces questions.

Module 1

S'adapter aux évolutions de la Solidarité Internationale

La solidarité internationale n'a cessé d'évoluer, à la fois dans la forme des actions entreprises et dans ses objectifs. Le module abordera cette évolution à travers trois axes spécifiques. Dans le contexte actuel, l'image des Associations de Solidarité Internationale (ASI) est parfois ternie et la pression économique qu'elles subissent est de plus en plus importante. Nous nous sommes donc tout d'abord intéressés à la problématique de l'éthique (atelier 1). Ensuite nous avons vu que l'entreprise jouait un rôle croissant dans la solidarité internationale. Des pistes de réflexion ont été dégagées, ouvrant ainsi de nouveaux horizons de partenariats (atelier 2). Enfin, les relations avec nos partenaires du Sud, composantes essentielles d'un projet de solidarité internationale ont été traitées (atelier 3).

MODULE 1 ATELIER 1 : La dimension éthique dans le projet de Solidarité Internationale

Vendredi 20 novembre de 10H30 à 12H30

Animateurs : **ITI-RI** (Madjid Bouzar - Responsable de la section «Relations internationales» et du master «Coopération Union Européenne - Pays en développement»).

Avec : **Forum de Delphes** (Sophia MAPPA – Directrice), **Terre Des Hommes France** (Irina UBERTI - Chargée de communication)

L'ITI-RI, Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales est une composante de l'Université de Strasbourg (UDS), née en janvier 2009 de la fusion de l'Université Louis Pasteur (Strasbourg 1), de l'Université Marc Bloch (Strasbourg 2) et de l'Université Robert Schuman (Strasbourg 3). L'Université de Strasbourg qui compte près de 42 000 étudiants a pour objectif de rapprocher le citoyen du monde scientifique et culturel. La réunion de ces trois universités constitue un atout unique pour les étudiants en terme de diversité disciplinaire et thématique.

Ainsi, l'ITI-RI propose trois types de formations indépendantes les unes des autres : une formation de traducteur (Master de traduction professionnelle, littéraire ou audiovisuelle), une formation d'interprète (Master d'interprétation de conférence et de liaison) et une formation en relations internationales.

Cette dernière propose divers parcours : Communication internationale, Coopération Union européenne - Pays en développement, Etudes européennes et Intelligence économique. Ces formations s'appuient sur une pratique importante des langues étrangères dans un contexte professionnel

FORUM DE DELPHES

www.forumdedelphes.com

Le Forum de Delphes, aujourd'hui en liquidation judiciaire, était une organisation de Solidarité Internationale créée par des responsables politiques et des scientifiques des pays de l'Union Européenne et du Sud afin de répondre aux préoccupations majeures qui secouent notre planète en cette fin de siècle. Malgré la mondialisation apparente du système occidental,

la fracture entre le Nord et le Sud, l'Ouest et l'Est s'accroît de jour en jour. L'économisme triomphant du libéralisme des uns, rencontre les replis identitaires et l'exacerbation des ethnicismes des autres. Si le Nord doit renoncer à l'idée de l'infaillibilité de son modèle et, à fortiori, de son universalité, le Sud devrait formuler des propositions d'intégration dans le système mondial. La création du Forum de Delphes correspondait donc à cet enjeu : analyser, aborder, et penser le monde dans sa diversité et concevoir des relations internationales de manière plurivoque. Bref, inventer de nouvelles solidarités humaines.

TERRE DES HOMMES – FRANCE

www.tdhf68.org

L'association Terre des Hommes est une association de solidarité internationale qui vise à promouvoir un développement respectueux des droits humains, économiques, sociaux et culturels (DESC). Son action est répartie par le biais de militants dans une trentaine de délégations départementales. Leur objectif est de former les populations sur leurs droits, d'organiser la société civile et de promouvoir l'intégration des DESC dans la législation ainsi que de sensibiliser l'opinion publique.

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Comme défini par Jacques Ruffié, « Il n'y a d'éthique que lorsqu'il y a liberté ». Les associations, par leur statut non gouvernemental et non lucratif, ont cette liberté d'action. Cependant, les différents scandales, largement relayés par les médias, contribuent depuis plusieurs années à ternir l'image du secteur associatif. En effet, cette supposée liberté se trouve de plus en plus restreinte, du fait de la multiplication de la réglementation tant à l'initiative des acteurs étatiques qu'à celle des bailleurs privés.

→ DÉFINITION*

Ethique

L'éthique peut être définie comme l'ensemble des conceptions morales qui dictent ses actes à une personne.

L'éthique présuppose donc que ces valeurs intériorisées soient traduites en actes c'est-à-dire extériorisées.

L'on peut, à ce sujet citer Max Weber qui distingue l'éthique de responsabilité de l'éthique de conviction. Cette dernière ne se préoccupe que du principe moral présidant à l'action sans se soucier des conséquences. A l'inverse, pour l'éthique de responsabilité seul compte le résultat.

→ PROBLÉMATIQUES

- Pour la défense de quelles valeurs éthiques les ONG se battent-elles activement ?
- Les Associations de Solidarité Internationale subissent-elles la pression économique ou sont-elles des acteurs actifs de la logique économique ?
- Comment les Associations de Solidarité Internationale (ASI) peuvent-elles agir pour préserver l'éthique de leurs projets ?
- Quelles solutions doivent-elles inventer pour concilier cette éthique avec des pressions économiques croissantes ?

Il s'agira ainsi de se demander si notre société est d'avantage préoccupée par son image que par la place qu'elle accorde à l'éthique.

* Il ne s'agit ici que de proposer une clarification des termes utilisés. Les définitions ne revêtent ainsi qu'un caractère facultatif, reprenant le sens que le milieu solidaire attribue généralement au terme.

→ CONSTATS

Les valeurs défendues par les ONG

Diverses notions sont érigées au rang de valeur par le monde associatif. L'on peut ainsi citer la « solidarité » ou encore l' « éthique ».

Solidarité

Pourquoi la « solidarité » est –elle souvent considérée comme synonyme de « charité » ? Dans cette acception, l'Autre est perçu en terme de « manque » et n'est à aucun moment envisagé comme détenteur de « richesses ». Malgré ce constat, ce type de relation asymétrique perdure, si bien que l'on peut se demander qui a intérêt à maintenir cet état de choses. Par l'acte de donner, il apparaît que le donateur s'assure parfois de sa supériorité (« la main qui donne est toujours au dessus de celle qui reçoit »).

Pourquoi, le milieu associatif ne s'interroge t-il pas, sur les finalités de son action ? A force de questionner le bénéficiaire, on en oublie de s'interroger soi même sur l'effectivité des valeurs que l'on prétend défendre. Si bien que certains termes tels que « solidarité » sont des termes vident de sens.

De plus, si les ONG ignorent la solidarité entre elles et sont dans une logique de concurrence, comment peuvent elles être crédibles dans leur démarche d'aide ?

Ethique

Il apparaît clairement que le « développement » est un synonyme de « capitalisme ». Pourquoi veut-on exporter ce modèle ? La crise du capitalisme s'explique notamment parce que la soif du gain est devenue une valeur suprême dans notre société. Ainsi il ne faut pas négliger le fait que si l'on met un terme à l'activité des ONG, cela implique pour les militants de perdre leur emploi et leurs ressources.

Il ne faut pas oublier non plus, que le monde ne comprend pas que des dispensateurs d'aide et des récipiendaires. D'autres acteurs n'ont pas besoin d'aide ou la refusent.

L'éthique n'est pas qu'une gestion financière mais implique aussi la clarté et la gouvernance. La recherche de cette éthique implique donc que l'on s'attache à des questions telles que celles du renouvellement des dirigeants, des modalités de prise de décision, de l'impact des missions...

Les pressions économiques subies par les ONG

L'on constate que les associations ne prennent pas le risque de déplaire aux bailleurs de fonds. Elles s'alignent à leurs directives, que ce soit du point de vue des actions à financer ou des zones d'intervention. En effet, quelle association se bat contre la logique technocratique de la Commission européenne ou contre la politique néo coloniale du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes ?

Ainsi, il semblerait qu'il faille plutôt considérer que les ONG sont des acteurs de la propagation du prima de l'économique. En effet, elles accordent souvent plus d'importance au « paraître » qu'à l' « être », comme le confirme l'importance des actions d'auto publicité.

Comment se fait-il qu'il y ait un clivage entre le discours et l'action des ONG ?

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Comment est ce possible que certains acteurs aient la prétention de vouloir penser pour tout le monde ? Pourquoi cherche t-on à exporter notre système capitaliste alors qu'il est impropre au développement des pays du Sud ? Le capitalisme traduit une volonté de transformer le monde, pensée allant à l'encontre de beaucoup de conceptions recherchant plutôt une fusion avec la nature. Le développement est un processus interne de changement social, économique et culturel. Dès lors, il ne s'agit pas d'un modèle susceptible d'exportation.

Avant la colonisation, la vie existait dans les pays aujourd'hui dits « en développement ». Dans ces pays, des besoins et des rêves de consommation ont été créés alors que la production n'a connu aucune hausse.

On peut, à ce titre s'interroger sur la responsabilité des Etats dans l'absence de développement, qu'il s'agisse des ex colonisateurs ou des ex colonisés. L'on sait qu'aujourd'hui encore, certains gouvernements soutiennent des régimes à la légitimité plus que contestable. Cette réflexion ne doit pas minimiser le rôle des populations qui ne peuvent pas toujours être vues comme non responsables des politiques menées. En effet, établir une dichotomie stricte entre les populations et leurs dirigeants empêche la prise de conscience nécessaire au changement que ce soit au Nord ou au Sud.

De même, les droits de l'Homme représentent des valeurs occidentales qui ne sont clairement pas universellement partagées. En effet, ces droits sont issus d'une culture qui a engendré l' « individu » ; or, dans beaucoup de cultures le « groupe » prime sur l'individu. Dans notre société, de plus en plus de droits individuels sont revendiqués mais on ne s'interroge pas sur la possibilité de les garantir c'est à dire de les mettre en œuvre. L'on est en train de transmettre aux générations futures un système infinançable! Cette revendication sans limite paraît d'autant plus choquante que l'individu n'y conçoit aucune contrepartie. En effet, il attend que tous ses besoins soient satisfaits par la société, mais lui ne se met pas au service de la collectivité. La transmission des droits ne s'accompagne plus de la transmission des devoirs et obligations. L'on constate donc un double mouvement de hausse du nombre de droits revendiqués et de mise en péril des droits par manque de considération des réalités pratiques.

Concernant la mise en œuvre des projets de solidarité internationale, certains militants ont l'honnêteté de se retrouver dans les critiques faites à propos des stratégies de communication ou concernant l'alignement aux directives données par les bailleurs. Ils ont conscience que leur liberté peut se voir amoindrie par la volonté de leurs financeurs qui posent des conditions à leur apport financier. De même, la nécessité de sensibiliser le grand public soulève la question des moyens de communication qui peuvent parfois se révéler choquants. Toutefois, même s'il ne s'agit pas de décisions faciles, il est possible de se positionner et de se tenir à une certaine éthique.

Les sentiments qui poussent les militants à agir peuvent se révéler de nature diverse. Ils peuvent certes refléter un sentiment de supériorité, mais les militants qui s'engagent dans la solidarité le font souvent par fraternité et générosité. En effet, en donnant, on reçoit aussi beaucoup.

Suite à ces échanges, il apparaît que le monde associatif possède des valeurs mais que celles-ci restent parfois théoriques et ne sont pas mises en œuvre.

→ RECOMMANDATIONS

L'une des grandes forces de l'occident a été de donner un sens aux mots et de les mettre en action.

- Dès lors, il ne faut pas s'interroger pour les autres. La première étape est de se demander ce que l'éthique signifie pour soi-même. Il faut s'interroger sur les effets de nos actions et pour les ONG, il s'agit plus particulièrement de se demander comment elles peuvent être autre chose que des bailleurs de fonds ou des opérateurs.

- Une fois que cette réflexion individuelle a été menée, il convient de s'interroger collectivement. L'instauration d'un débat public semble fondamentale à la construction de solutions collectives.

Il faut redéfinir ce que l'on entend par « aide ». Pour cela, il est nécessaire d'établir des distinctions entre divers concepts tels que ceux de « richesse », de « pauvreté » ou de « misère ». Ce débat public devrait ainsi notamment permettre de réassocier les droits et les devoirs.

- Lorsque ce travail de définition a été réalisé, il semble primordial d'identifier des valeurs communes nécessaires à une cohabitation satisfaisante. La première des valeurs à défendre ne réside-t-elle pas dans l'échange, la rencontre avec l'autre ?

Ne faudrait-il pas revenir à des valeurs telles que la liberté ou la fraternité ?

A ce titre, il faut constater qu'à l'inverse du primat de l'économie qui ne permet pas la création de lien social, la question écologique représente une valeur autour de laquelle la discussion est possible.

- Il s'agit d'être innovant et créatif en terme de communication et recherche de fonds, afin d'éviter le misérabilisme ou la culpabilisation. Il est, en effet, tout à fait possible de refuser l'aide d'un bailleur si ses conditions ne sont pas en adéquation avec les valeurs défendues.

MODULE 1 ATELIER 2 : Les entreprises, acteurs de la solidarité internationale

Vendredi 20 novembre de 14H à 16H

Animateurs : **Fondation de France** (Alain VAUTRAVERS – Président Lorraine Alsace)

Avec : **AFVP** (Julie BRETON – Chargée de mission) **Alsace Active** (Jean-Yves MONTARGERON – Directeur) **CIMESS** (Xavier BOOS) **Fondation de France** (Lila MERABET – Déléguée régionale) **La Poste** (Anne-Marie JEAN – Directrice de la Communication et des relations territoriales)

FONDATION DE FRANCE

www.fondationdefrance.org

L'association Fondation de France a pour mission de constituer le trait d'union entre les donateurs, les mécènes et les acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets philanthropiques. Elle collecte et gère des fonds, attribue des subventions et apporte conseil et appui aux mécènes.

AFVP

www.afvp.org

L'Association Française des Volontaires du Progrès recrute, forme et encadre des Volontaires de Solidarité Internationale. Elle les affecte sur des missions préalablement identifiées avec ses partenaires (collectivités territoriales, ONG, bureaux d'études...). Elle offre ainsi à des jeunes la possibilité de vivre une première expérience professionnelle, humaine et culturelle de 2 ans dans un pays en voie de développement. Ces volontaires accompagnent, appuient et forment des acteurs locaux, ce qui renforce leur professionnalisation et contribue à leur ouverture au monde.

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'engager aux côtés des OSI dans des actions de solidarité, entre autres via la création de fondations. Parallèlement, les OSI souffrent d'une baisse des financements publics et se tournent de plus en plus vers les structures privées.

Le sujet des relations entre OSI et entreprises est vaste et couvre différentes réalités, tant du côté des entreprises que des OSI. Au-delà d'un simple appui financier, l'entreprise prend une place spécifique auprès de ces organisations.

Les participants ont balayé différentes pistes de partenariat possibles entre les ASI et les entreprises, du financement des congés solidaires, en passant par le mécénat de compétences.

→ DÉFINITIONS

Bénévole

Le bénévole est une personne qui s'investit dans des associations de solidarité, régulièrement ou occasionnellement en France ou à l'étranger. Il ne changera pas de statut et restera étudiant, salarié, retraité...

Volontaire

Ce terme désigne une personne qui s'engage dans des activités à plein temps dans un pays du Sud ou d'Europe de l'Est dans le cadre de la coopération non gouvernementale.

Le volontaire n'est pas un salarié mais il perçoit une indemnité devant couvrir les frais de son séjour (logement, nourriture et parfois, avantages en nature). Ce statut lui permet de bénéficier d'une couverture sociale.

Le congé de solidarité

Le congé de solidarité est né d'une loi qui a pour objectif de sécuriser les salariés par rapport à leur emploi, afin de rendre possible un investissement dans une mission de solidarité internationale. Dès lors qu'un employé bénéficie d'au moins 1 an d'ancienneté, il peut déposer une demande de congé de solidarité internationale auprès de son employeur. Ce congé peut s'étendre de 2 semaines à une durée de 6 mois.

L'employeur est tenu d'assurer au volontaire un poste et un salaire équivalents à ceux qu'il avait avant son départ. Le volontaire quant à lui, est tenu de mettre la durée de son congé au service d'une ONG, et de présenter un justificatif du travail réalisé dans le cadre de sa mission.

De plus en plus d'entreprises prennent à cœur de prendre soin de leur impact social. Les congés de solidarité internationale sont pour elles un outil efficace de promotion de leur Responsabilité Sociale et Environnementale, aussi bien en interne qu'en externe.

Mécénat

L'arrêté du 6 janvier 1989 « relatif à la terminologie économique et financière » définit le mécénat comme étant le soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

En d'autres termes, le mécénat consiste pour une entreprise à faire un don en numéraire, en nature ou en compétences, à un organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie équivalente. En cela, le mécénat se distingue du parrainage, ou sponsoring, qui est une opération dont on attend un bénéfice direct.

Mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est une mise à disposition de personnel (par une entreprise mécène), qui peut prendre la forme d'une prestation de services ou d'un prêt de main d'œuvre.

Responsabilité Sociale et Environnementale

La responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire. La RSE résulte de demandes de la société civile (ONG, associations) d'une meilleure prise en compte des impacts environnementaux et sociaux des activités des entreprises.

→ PROBLÉMATIQUES

Quels sont les enjeux des alliances entre ONG et entreprises ?

Quels sont les mythes et les réalités de l'entreprise responsable ?

En tant qu'entreprise, comment rechercher de la légitimité ?

En tant qu'ASI, comment appréhender sans préjugé la logique d'entreprise ?

Comment concilier des objectifs difficilement compatibles tels que les dilemmes économiques, sociaux et environnementaux ?

Comment éviter l'instrumentalisation ?

→ CONSTATS

Jusqu'à la fin des années 80, les relations entre ONG et entreprises ont été marquées au mieux par l'ignorance et au pire par l'opposition. Même si des tensions, peuvent demeurer, la situation a sensiblement évolué puisqu'un rapprochement certain s'est opéré. Ce rapprochement s'illustre par la création, au sein des ONG, de départements en charge des relations avec les entreprises mais aussi par le fait que les entreprises consultent de plus en plus systématiquement les ONG lors de l'élaboration de leur politique à destination de la société civile.

Du point de vue des ONG

Pour les ONG, la motivation principale est de disposer de plus de moyens pour réaliser leurs missions. Bénéficier de fonds provenant des entreprises permet aux ONG de diversifier leurs sources de financement et ainsi préserver leur indépendance. Mais il s'agit aussi de mieux appréhender les enjeux et le fonctionnement des entreprises et de les aider dans leur démarche sociale ou environnementale. Cela leur permet également de disposer d'un relais supplémentaire pour la diffusion de leurs valeurs. Par ailleurs, elles peuvent profiter de moyens supplémentaires pour la réalisation de leurs projets grâce aux compétences spécifiques des entreprises et à leur apport technologique.

Toutefois, les ONG doivent veiller à conserver leur indépendance. Ainsi, elles doivent être vigilantes sur les impacts des actions induites par cette relation afin que leurs valeurs soient respectées. Il y a en effet, un important risque pour la réputation de l'ONG qui peut se voir décrédibilisée. De même, les ONG doivent veiller à ne pas faire l'objet d'une instrumentalisation en cas de conflit d'intérêt.

Du point de vue des entreprises

Pour l'entreprise, la relation avec l'ONG est une démarche intégrée dans une dynamique de RSE. Elle peut, en effet, bénéficier de leur expertise sur des problématiques sociales et environnementales, réduisant ainsi les impacts négatifs de ses activités. Par ailleurs, l'entreprise voit son image valorisée auprès de ses clients, de ses salariés ainsi qu'auprès de l'opinion publique, ce qui lui procure un avantage concurrentiel. Travailler avec les ONG facilite ainsi, l'implantation des entreprises à l'étranger puisqu'elles peuvent mieux prendre en compte le contexte économique, social et culturel propre au pays.

Entretenir ce type de relation avec les ONG représente des contraintes certaines puisqu'il faut qu'elle partage les valeurs de l'ONG et satisfasse ses attentes de transparence. Il y a donc un risque non négligeable de conflit d'intérêts. A celui-ci s'ajoute le risque d'intensification de la concurrence due à une fuite d'information.

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Le partenariat n'est pas une fin en soi, il convient de se demander comment, concrètement, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises se met en œuvre.

A ce titre, pour certains, le mécénat de compétences est une supercherie puisque ce concept permet surtout aux entreprises de bénéficier d'une image gratifiante, alors qu'en réalité, ce sont ses salariés qui mènent des activités solidaires à titre personnel, en tant que bénévoles.

En outre, l'on peut se demander, si le partenariat avec les ONG n'a pas pour motivation majeure la conquête de nouveaux marchés et l'extension des débouchés.

Sur ce point, il faut rappeler qu'une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Elle n'a pas vocation à œuvrer dans le domaine de la solidarité. Pour certains, les associations seraient des entreprises, qui elles, produiraient de la solidarité.

Ensuite, concernant le congé de solidarité, certains se demandent si l'envoi d'un volontaire pour une mission d'une durée de quelques jours présente une réelle pertinence. Est-il possible, en un temps aussi limité d'apporter une aide réelle ?

→ RECOMMANDATIONS

- Pour que les entreprises puissent identifier des interlocuteurs et ainsi devenir actrices de la solidarité, il est important de poursuivre les efforts de structuration et d'organisation du milieu associatif.

- Il apparaît aussi nécessaire de poursuivre les efforts de mise en contact des entreprises et des associations afin de combattre les préjugés qui demeurent.

Afin que le partenariat soit satisfaisant à la fois pour les ONG et pour les entreprises, il faut continuer à développer des stratégies de « gagnant-gagnant ». Il est donc indispensable de réfléchir à de nouvelles stratégies de partenariat à mettre en place pour un travail en synergie.

MODULE 1 ATELIER 3 : Les relations entre partenaires du Nord et du Sud

Samedi 21 novembre de 9h à 11h

Animateurs : **CCFD - Terre solidaire** (François HOLLECKER – chargé de mission; Bernard Leclercq – membre actif)

Dans une soixantaine de pays, le CCFD soutient des actions de terrain et de renforcement des sociétés civiles induisant des processus de construction de la démocratie. Cela se traduira aussi par des actions de mise en réseau, d'échanges d'expérience, de participation à des événements internationaux.

Toutes les initiatives sont le fruit d'une demande des partenaires, elles visent des transformations sociales, locales ou nationales, dans les pays concernés.

Les relations de partenariat sont fondées sur la base d'une convergence d'intérêts entre le CCFD et les partenaires avec la volonté de développer des stratégies communes que ce soit en matière de développement, d'éducation ou de plaidoyer.

Cet atelier a pour objectif de débattre sur le partenariat, de manière individuelle, en petits groupes et avec l'ensemble du groupe.

→ DÉFINITION

Partenariat

Le partenariat désigne un accord formel entre deux ou plusieurs parties convenant de travailler en coopération dans la poursuite d'objectifs communs. Il s'agit donc d'opérer ensemble.

→ DOCUMENT DE TRAVAIL

Les participants étaient invités à classer différentes propositions en fonction de l'importance qu'ils leurs accordaient. Ils étaient ensuite répartis en ateliers de travail afin d'échanger et d'arriver à un classement collectif. La restitution des choix effectués par les différents groupes permettait ainsi de lancer le débat.

« Classez les 10 propositions avec les notes de +2 à -2 en mettant les numéros des propositions dans la case correspondante, +2 étant la plus importante pour vous et -2 la moins importante. »

Ce qui me motive le plus dans le partenariat international :

1. C'est une mobilisation collective pour soutenir des initiatives locales
2. Ce sont des projets qui conjuguent viabilité économique et innovation sociale
3. C'est viser le développement sur le long terme
4. Ce sont des projets qui ont des critères d'évaluation prédéfinis
5. C'est une relation d'égal à égal fondée sur une convergence d'intérêts
6. C'est le partenaire local qui est le leader principal du projet
7. C'est une relation humaine qui s'inscrit dans la durée
8. C'est respecter la culture et les façons d'agir des acteurs locaux
9. C'est favoriser la transformation sociale (émancipation de la femme, association de paysans, développement de la démocratie locale...)
10. Cela génère une transformation des mentalités auprès des acteurs du Nord et du Sud

2				
1				
0				
-1				
-2				

→ DÉBAT

La troisième proposition a été plébiscitée par les différents groupes en tant que motivation majeure. Viser le développement sur le long terme apparaît comme une préoccupation majeure dans une démarche solidaire. Les militants ont le souci de réaliser des projets économiquement viables et pérennes, ayant un réel impact sur le développement.

Le débat s'est ainsi orienté sur la question de savoir ce que signifiait le « développement ». Le modèle occidental a une vision économique du développement qui implique la promotion du système capitaliste. Cette vision traduit la volonté de transformer l'homme et la nature par un effort productif. Pourtant, cette conception n'est pas universellement partagée. Il existe, en effet, d'autres manières de vivre, consommer et aimer.

Dès lors, l'on peut se demander dans quelle mesure les objectifs des actions traduisent l'imposition d'une certaine conception du monde aux acteurs du Sud. Le désir de transformation sociale (droits des femmes, promotion de la démocratie locale...) peut donc refléter une volonté d'uniformisation des cultures. Les participants ont ainsi insisté sur la nécessité d'une démarche d'échange et de partage permettant une évolution des mentalités auprès des acteurs tant du Sud que du Nord.

La cinquième proposition a suscité le débat portant sur la réalité d'une relation « d'égal à égal ». En effet, la problématique financière peut fausser la relation entre les acteurs du Nord et du Sud. L'on retrouve ici les problématiques de l'atelier 1 concernant l'alignement aux directives données par les bailleurs de fonds. Dans quelle mesure les bénéficiaires de l'aide sont-ils en position de prendre des décisions dans la réalisation du projet ?

Les participants semblent s'accorder sur le fait que l'initiative du projet doit émaner des acteurs du Sud afin de s'assurer qu'il existe un besoin clairement identifié. L'expression de ce besoin et la volonté d'y répondre sont des gages de l'appropriation du projet par les bénéficiaires et leur implication dans sa réalisation. Afin que le projet soit viable, il est indispensable de respecter la culture et les façons d'agir des acteurs locaux. Mais, si les concepts de partenariat et de coopération font l'unanimité, ils ne renvoient à aucune répartition précise des compétences. Dès lors, les participants ne s'accordent pas sur le fait de savoir si le partenaire local doit être le « leader » du projet.

A ce titre, il convient de préciser que la relation partenariale implique la signature d'un contrat délimitant les responsabilités de chacun des acteurs. Dans cette répartition des tâches, rappelons que l'aspect financier ne constitue qu'un volet du partenariat qui comporte de multiples dimensions. Il y aura donc une évaluation réciproque visant à vérifier la réalisation des obligations de chaque partie.

La nécessité de définir des critères d'évaluation du projet a ainsi été mentionnée. Déterminer quels facteurs permettront de juger de la réussite de l'action est une étape indispensable lors de la conception du projet.

→ RECOMMANDATIONS

- Les débats ont mis en évidence, les difficultés de communication dues au fait qu'un terme était susceptible de plusieurs acceptions. En fonction de notre expérience, certaines notions renvoient à des réalités différentes. Pourtant, si l'on prend le temps d'expliquer nos positions, l'on se rend compte que celles-ci ne sont pas nécessairement aussi divergentes qu'il semblait. Ce constat illustre la nécessité pour tous les acteurs de faire un réel effort de communication. Il convient de maintenir et d'approfondir les échanges afin de créer et d'entretenir des relations partenariales solides et constructives.

- Les acteurs du Nord doivent travailler à développer leur capacité à s'interroger et à se remettre en question. L'échange d'expérience et la découverte d'autres méthodes permettraient d'enrichir nos sociétés.

Afin de construire des relations partenariales saines, il est essentiel de réaliser une convention mentionnant les prérogatives de chacun des partenaires afin que leur responsabilité puisse, le cas échéant, se voir engagée. De plus, celle-ci doit prévoir des critères d'évaluation précis afin de pouvoir juger de la réussite de l'action.

Module 2 L'envoi de matériel

Ce module traite des problématiques liées à l'envoi de matériel. Il s'agissait de mener une réflexion sur les avantages, les inconvénients et les conséquences de ces envois. L'envoi de matériel est une piste d'action couramment utilisée dans les projets. Mais souvent, l'image déformée des besoins des populations locales et des ressources disponibles sur place pousse à des envois peu pertinents, au mépris des besoins réels des partenaires locaux. L'envoi de matériel suppose une réflexion préalable quant à la pertinence de l'envoi (atelier 1). Ce module a plus particulièrement traité de l'envoi de deux types de matériels spécifiques puisqu'il concernait l'envoi de matériel médical et de médicaments (atelier 2), ainsi que l'envoi de matériel informatique (atelier 3).

MODULE 2 ATELIER 1 : Présentation générale de l'envoi de matériel

Vendredi 20 novembre de 10H30 à 12H30

Animateurs : **Nature et Techniques** (Michel STEINECKER, ancien directeur)
Avec : **Pour une Autre Monde** (Claire PEHI-VERNY Vice présidente)
Pachamama (Anne Catherine SCHILLE – Présidente)

NATURE ET TECHNIQUES

www.nature-techniques.fr

Nature et Techniques est une structure d'insertion créée en 1991. Elle intervient dans plusieurs domaines : la maintenance industrielle, l'entretien des espaces verts et des espaces ruraux. Cette structure d'insertion remet également en état des véhicules tout terrain et les aménage à la demande (dispensaire, unité dentaire, ambulance).

POUR UN AUTRE MONDE

www.pourunautremonde.org

L'association Pour un autre Monde a pour objectif d'aider les enfants et les adolescents à devenir des adultes autonomes et responsables en leur permettant d'accéder à l'éducation dans les conditions les plus favorables. Elle favorise la mise en place de projets de développement durable dans leur environnement proche.

PACHAMAMA

asspachamama@hotmail.com

L'association Pachamama mène des projets de développement dans les pays d'Amérique du Sud et s'attache à faire connaître leurs cultures. L'association envoie du matériel médical et promeut le Commerce Equitable. Actuellement un projet de tourisme solidaire est envisagé.

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Etre solidaire à travers l'envoi de matériel à l'étranger n'est pas un projet simple et doit au contraire être mûrement réfléchi. Cette pratique peut prendre la forme de l'envoi de couvertures, de médicaments, d'aide alimentaire, de matériel scolaire... A première vue, cette démarche peut paraître noble et pleine de bonnes intentions. Pourtant ces réflexes à caractère caritatif peuvent ne pas répondre aux besoins réels, voire dans certains cas avoir

des impacts négatifs.

Avant de se lancer dans l'envoi de matériel, il convient donc de bien réfléchir aux conséquences de cet envoi. Lorsqu' est prise la décision d'envoyer du matériel, une méthodologie rigoureuse est à suivre pour garantir la réussite du projet.

→ PROBLÉMATIQUES

Dans quelle mesure l'envoi de matériel peut-il être source de dépenses pour les ASI ?

Dans quelle mesure l'envoi de matériel peut-il être un échec ?

Comment le projet d'envoi de matériel peut-il être pertinent ?

Quelles sont les alternatives à l'envoi de matériel ?

→ CONSTATS

L'envoi de matériel est coûteux

Pour beaucoup d'associations, le coût que représente l'envoi de matériel constitue un élément dissuasif à la réalisation de leur projet. Si on ajoute à cela la forte probabilité que des pots de vin soient prélevés, le constat de l'échec de l'envoi de matériel peut rapidement être établi.

L'envoi de matériel peut être inadéquat

Quand bien même, la marchandise parviendrait à destination, il convient de ne pas négliger le fait que les bénéficiaires ignorent souvent le mode de fonctionnement du matériel. Dès lors, ils peuvent refuser d'y recourir ou ne pas être en mesure de l'entretenir ou de le réparer. Ces constatations amènent les associations à relativiser la pertinence des actions d'envoi de matériel à leurs partenaires du Sud.

Les représentants des différentes associations constatent, en outre, que ces actions d'envoi de matériel ne sont que des actions ponctuelles dont les effets dans le temps sont limités. En effet, elles ne permettent pas de subvenir dans la durée aux besoins des bénéficiaires. Dès lors, ces actions ne font que repousser la nécessité de trouver une solution efficace pour répondre aux besoins des populations locales.

Les contraintes liées à une action d'envoi de matériel

Les participants reconnaissent que le manque de temps ou d'informations peut être à l'origine d'un échec de l'action. En effet, il est fréquent que l'envoi de matériel s'inscrive dans un projet d'urgence et doive ainsi être élaboré dans des délais réduits. Par ailleurs, quand bien même, il ne s'agit pas d'une action d'urgence, les collectes de matériel sont fréquemment débutées bien avant la conception du projet si bien que la réflexion liée à la pertinence ou au coût du matériel envoyé n'intervient qu'ultérieurement, dissuadant de fait les militants d'adapter leur projet.

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Dans le discours des participants, il apparaît que la première cause de l'échec de l'envoi de matériel est financière. L'envoi représente, en effet un coût important, que celui ci s'opère par voie maritime, aérienne ou terrestre. Si ce coût peut dissuader d'opérer un envoi du matériel, c'est principalement la pratique des pots de vin qui amène les associations à constater l'échec de leurs projets. En effet, soit la marchandise fait l'objet d'une ponction, soit elle ne parviendra à destination qu'en contrepartie d'une rémunération illégale. Si les acteurs responsables de l'envoi ne se plient pas à ces pratiques, les bénéficiaires ne

bénéficieront pas de l'aide attendue. Ainsi, dans les meilleurs cas, la marchandise ne parviendra aux destinataires qu'en partie ou à un coût bien supérieur à sa valeur.

Les participants ont également souligné l'importance d'avoir un interlocuteur sur place. Ce contact est en effet, indispensable à la connaissance du terrain, des pratiques et des besoins locaux. Pour certains, cet interlocuteur ne doit pas appartenir au milieu politique afin que les acteurs du Nord conservent un positionnement neutre, garant de leur indépendance. Pour autant, les acteurs sont conscients de la nécessité de collaborer avec les autorités locales ou représentants du pouvoir afin de garantir l'efficacité de leur action.

A défaut d'interlocuteur local, disposant d'une légitimité tant vis-à-vis des partenaires du Nord que des bénéficiaires, il peut être envisagé que les militants associatifs délivrent le matériel sur place. Cette solution est bien évidemment génératrice de coûts supplémentaires mais permet de s'assurer de la livraison et de la bonne utilisation du matériel. Par ailleurs, le voyage peut être l'occasion de former certaines personnes à l'utilisation du matériel ou encore de procéder à des envois groupés.

La nécessité d'entreprendre des actions ayant un effet à long terme a également été évoquée. Cela n'exclut bien évidemment pas les actions d'urgence qui font partie intégrante des opérations d'envoi de matériel. Il s'agit plutôt de garantir l'autonomie des bénéficiaires afin que l'action permette la viabilité du projet dans lequel s'inscrit l'envoi de matériel.

Bien que conscients des limites susmentionnées, les participants constatent avec joie que beaucoup de personnes sont désireuses de contribuer à la mise en œuvre des actions d'envoi de matériel. Cet engagement et cette motivation se manifestent aussi bien au Nord que dans les pays destinataires de l'envoi.

→ RECOMMANDATIONS

- Au cours des échanges, il est apparu que la phase d'élaboration du projet est très importante et doit se voir accorder suffisamment de préparation et de réflexion pour garantir la pertinence de l'action. Ainsi, préalablement à toute collecte, il convient de clairement identifier les besoins des populations locales. Afin de précisément identifier ces besoins, il faut être vigilant à ne pas transposer nos conceptions occidentales aux contextes locaux. Les besoins et priorités ne sont pas identiques.
- Pour réaliser une bonne étude préalable, l'idéal est de disposer d'un interlocuteur local. Il convient ainsi de travailler à nouer ou approfondir des partenariats pérennes basés sur une relation de confiance. Ce contact permettra une juste identification des besoins, ainsi qu'une démarche participative garante de l'appropriation du projet par les bénéficiaires.
- Une fois les besoins identifiés, il convient d'effectuer une estimation des coûts. Si les frais liés à la collecte, au stockage et l'envoi du matériel sont trop importants, il faut envisager de s'approvisionner sur place. Il faut ainsi s'efforcer de ne pas oublier que l'on peut recourir à la production locale soutenant ainsi l'économie locale. Il existe ainsi des alternatives à l'envoi de matériel.
- Lorsque ces démarches ont été effectuées, et que l'envoi de matériel est la solution retenue, il est indispensable de s'assurer de la pérennisation du matériel. Il faut donc veiller à ce que le matériel puisse être utilisé localement (contexte et compétences) et puisse être entretenu voire remplacé en cas de besoin. Il ne faut pas oublier que l'objectif final est l'appropriation du projet par les bénéficiaires ainsi que leur autonomie.

- Enfin, il apparaît qu'un envoi de matériel groupé présente des avantages économiques non négligeables. Il apparaît ainsi indispensable d'entretenir et de développer les échanges entre acteurs du Nord. Cette mutualisation renforcera la pertinence des actions d'envoi de matériel.

MODULE 2 ATELIER 2 : Envoi de matériel médical/MNU

Vendredi 20 novembre de 14h à 16h

Animateur : **Médecins du Monde** (Maryvonne LE GAC – Administratrice)
Avec : **Yotele** (Nelly TSOKANIS – Trésorière)

MEDECINS DU MONDE

www.medecinsdumonde.org

Médecins du Monde est une association de solidarité internationale qui s'appuie sur l'engagement de ses membres (professionnels de la santé) pour porter secours, depuis plus de 20 ans, aux populations les plus vulnérables dans le monde et en France. Son but est de soigner et de témoigner de l'injustice dont ses membres sont les spectateurs.

YOOTELE

nellytsokanis@hotmail.com

L'association Yotele a pour but de construire une maternité dans un village de brousse au BURKINA FASO pour permettre l'ouverture d'un Centre de Santé et de Protection Sociale dans le village de TIODIE. Ultérieurement d'autres projets seront menés dans ce village, autour du Centre de santé ainsi que de l'école (accès à l'eau courante, carrelage...).

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le médicament n'est pas un produit banal puisqu'il peut présenter des risques pour la santé lorsqu'il n'est pas utilisé dans de bonnes conditions. C'est pourquoi des actes législatifs ont défini un cadre strict quant à la fabrication et la distribution des médicaments. Les dons de médicaments doivent eux aussi, répondre à des normes qui sont intervenues suite à de nombreux problèmes occasionnés.

Les dons de médicaments proviennent de la récupération de médicaments non utilisés (MNU), des dons de laboratoires pharmaceutiques, ou encore d'achats de médicaments génériques.

C'est la loi n°2007-248 du 26 février 2007 qui a modifié le code de la santé publique en vue, notamment, d'interdire toute utilisation des médicaments non utilisés (MNU) à des fins humanitaires.

Mais si la loi française interdit d'envoyer des médicaments non utilisés, elle n'interdit pas de fournir des médicaments essentiels. Il s'agit des médicaments qui satisfont aux besoins de la majorité de la population, en fonction des priorités sanitaires dans chaque pays. Les associations doivent respecter certaines conditions pour effectuer un don de médicament :

- les médicaments doivent répondre à une demande et être adaptés aux besoins exprimés sur place
- les médicaments doivent faire partie de la liste nationale des médicaments essentiels
- les médicaments doivent provenir de sources d'achat fiables
- il faut un contrôle de l'utilisation de ces médicaments
- il faut que les règles de distribution et de stockage des médicaments soient respectées.

La situation dans les pays en développement demeurant extrêmement hétérogène et évolutive, il est ainsi, préférable de se renseigner sur l'existence d'une éventuelle politique de santé publique et sur le niveau de qualité des médicaments disponibles sur place, avant d'entreprendre un envoi de matériel. Ce type d'informations peut être obtenu auprès de la Centrale Humanitaire Médico-Pharmaceutique (CHMP), premier établissement pharmaceutique français à but humanitaire.

→ DÉFINITIONS

Médicament

Un médicament est une substance présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies.

Médicament générique

Un médicament générique peut être défini comme la copie d'un médicament original dont la production et la commercialisation sont rendues possibles par l'expiration de la protection conférée par le brevet de propriété intellectuelle couvrant le principe actif original.

Médicaments Essentiels

Les médicaments essentiels sont « ceux qui satisfont aux besoins de la majorité de la population en matière de soins de santé » (OMS-1975).

La liste des médicaments essentiels est régulièrement révisée par l'OMS. Cette liste modèle vise à permettre aux pays concernés d'identifier leurs propres priorités.

MNU

Les Médicaments Non Utilisés comportent de nombreux risques. En effet, le MNU est un médicament ayant quitté le circuit pharmaceutique, dont la qualité ne peut être garantie.

Centrale d'achat

Une centrale d'achats est une organisation ayant pour objet de regrouper les commandes d'un ensemble de membres. La structure offre à la fois de meilleures conditions d'achat (grâce aux économies d'échelle) et une garantie de qualité et de contrôle.

→ CONSTATS

Beaucoup de projets d'envoi de matériel voient le jour suite au constat du dénuement dans lequel vivent certaines populations. Ces actions interviennent le plus souvent en situation d'urgence mais peuvent aussi être mises en œuvre dans une logique d'aide au développement. On constate en effet, une forte demande de matériel médical et de médicaments.

Mais les dons de MNU, sont souvent inadaptés aux pathologies et aux besoins sanitaires locaux et inconnus des professionnels de santé. De plus, ils ne respectent pas les politiques pharmaceutiques locales et concurrencent les circuits locaux de distribution pharmaceutique.

Malgré ces conséquences néfastes et la réglementation, certaines associations ont constaté que les différentes structures de solidarité internationale maintenaient leurs dons de matériel médical ou de médicaments quand bien même aucun besoin ne serait exprimé.

→ PROBLÉMATIQUES

- En tant qu'acteur de la solidarité internationale, ne faut-il pas veiller à l'envoi de matériel médical de qualité et utilisable ?
- Quelles sont les conséquences de la mise en place d'une loi interdisant l'envoi des MNU ?
- Quelles conséquences négatives peuvent avoir des envois de matériel médical inappropriés ?
- Comment répondre de façon pertinente à la demande d'envoi de matériel médical ?

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Dans bien des situations, le don peut avoir des conséquences néfastes pour la population bénéficiaire. Les participants ont ainsi rappelé qu'il s'agit d'une action devant être pensée dans la durée, avec tous ses impacts possibles. Il est, en effet, important de veiller à l'utilisation et la conservation des médicaments et du matériel afin de ne pas créer des situations de mise en danger des bénéficiaires. A ce titre, la mise en place de la loi contre les MNU, a permis de davantage sensibiliser les ASI qui envoient du matériel médical aux conséquences de leurs envois.

Les intervenants ont également insisté sur la nécessité de préalablement bien étudier la demande de matériel médical afin de ne pas créer une demande inexistante ou inappropriée. Il apparaît qu'élaborer un projet pertinent requiert un partenariat efficace : les participants ont ainsi témoigné de la nécessité d'avoir un contact fiable, et d'agir avec l'aide et le soutien de la population afin que celle-ci s'approprie le projet. Ils ont, de par leur expérience, vérifié que l'existence d'un interlocuteur qualifié permettait d'effectuer un filtre de l'importante et parfois irréaliste demande des populations locales.

Il a été rappelé qu'il fallait s'assurer que les médicaments soient utilisés par des personnes compétentes et à bon escient. Il est important de veiller à la formation des professionnels sur place afin de s'assurer de la pérennité du projet. Ne pas agir à leur place est aussi essentiel à la lutte contre l'illusion consistant à idéaliser le médecin blanc au détriment des autochtones. Il faut aussi être exigeant concernant la question de la conservation et de du stockage des médicaments. Les participants ont ainsi souvent été face à des situations dans lesquelles les règles d'hygiène et de sécurité n'étaient absolument pas respectées. Il faut, dès lors, que les dates de péremption des médicaments fassent l'objet d'un contrôle vigilant et que la question du recyclage de ces médicaments soit prise en compte par les acteurs. La problématique environnementale dans les régions concernées est bien trop souvent exclue des débats. Or la pollution liée notamment aux médicaments périmés et au matériel obsolète est une réalité. Les participants souhaitent ainsi s'intéresser d'avantage au développement des centres de retraitement.

Par ailleurs, les représentants des ASI ont remarqué que dans de nombreux pays, l'Etat se désengageait de ses responsabilités dans le domaine de la politique de santé publique. Les participants n'ont pas dégagé un consensus quant à la juste position à adopter. En effet, si pour certains il convenait de garder une position apolitique et d'éviter les contacts avec les autorités locales, pour d'autres, il fallait nouer un dialogue avec les représentants de l'Etat et agir avec leur accord. Mais quelle que soit la position adoptée, il apparaît nécessaire que le projet s'inscrive dans la politique de développement du pays. Ainsi, si le pays bénéficiaire a mis en place des modalités de participation aux coûts, les médicaments offerts devraient automatiquement ne pas être distribués gratuitement. La question de la participation aux coûts reste toutefois délicate et doit être envisagée selon le contexte particulier du projet. De même, les participants ont déploré l'absence de fabrication des médicaments sur place.

→ RECOMMANDATIONS

- Il est essentiel de se placer dans une perspective d'accompagnement et de suivi afin de s'assurer de la pérennité du projet. Il convient donc d'identifier les interlocuteurs locaux dès le début du projet. Ce sont ces contacts qui permettront une bonne évaluation des besoins. A ce titre, penser aux produits d'hygiène est tout aussi important qu'identifier justement les besoins en médicaments.
- Il ne faut que fournir les médicaments de façon à être en conformité avec les politiques nationales et en tenant compte des listes de médicaments essentiels. Il serait souhaitable de privilégier les achats de médicaments essentiels dans les centrales d'achats des pays.
- Il est nécessaire de veiller à ce qu'un équilibre de la relation partenariale soit préservé. Il convient de définir précisément les droits et devoirs mutuels de chaque partenaire, ce qui favorise l'appropriation du projet par les acteurs locaux. Un tel partenariat pourrait ainsi notamment contribuer à une distribution plus juste des médicaments, ou encore à favoriser la création et la formation du personnel en matière d'utilisation du matériel et de recyclage.
- Enfin, il convient d'agir de façon coordonnée c'est à dire avec toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des acteurs locaux ou d'acteurs du Nord. Mutualiser les projets et échanger permet de gagner en efficacité et en pertinence.

MODULE 2 ATELIER 3 : Envoi de matériel informatique

Samedi 21 novembre de 9h à 11h

Co-animateurs : **ENDA** (Fabricia DEVIGNES- Chargée de mission et Amadou DIALLO- Coordinateur) **Association Humanitaire Conseil Europe** (Philippe WOERTH- Président)

ENDA EUROPE

www.enda-europe.org

Enda Europe est une association qui vise à soutenir l'engagement d'Enda Tiers-Monde dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. Elle joue un rôle d'interface entre divers environnements (institutionnels, réseaux de solidarité, recherche, diasporas, etc.). Son but est de travailler à la construction de sociétés dans lesquelles chacun peut participer, en pleine responsabilité, à la régulation collective.

ASSOCIATION HUMANITAIRE CONSEIL EUROPE

http://www.coe.int/t/solidarity/Activities/Ordi_fr.pdf

Cette association a pour but premier de venir en aide au secteur Sud par l'envoi de matériel divers. Etant engagé dans cette voie, elle a déjà permis d'approvisionner l'Université de la ville tchadienne de N'djamena en matériel informatique et à proposer une formation sur celui-ci. Un projet d'acheminement de bus au Maroc est en cours.

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Alors que l'envoi d'ordinateurs usagés dans les pays du Sud est une action classique de solidarité internationale, on constate une accumulation de matériel informatique hors d'usage, souvent inadapté aux besoins des bénéficiaires.

En Europe, une Directive communautaire est intervenue et vise à rendre obligatoire la valorisation des DEEE et à instaurer le principe de la responsabilité du producteur qui doit prendre en charge le traitement de ses déchets.

Par ailleurs, la convention de Bâle, impose aux pays exportateurs de déchets dangereux de signaler au destinataire la nature des déchets en cause.

Malgré cela, de nombreux déchets électroniques quittent les pays développés vers les pays en développement dans lesquels des filières se sont mises en place pour démonter, trier et brûler ces déchets électroniques afin de récupérer les métaux. Les autres débris non valorisés sont rejetés dans l'environnement ou brûlés dégageant de nombreux produits dans l'air, l'eau et le sol, toxiques pour l'environnement et l'homme.

Il est ainsi recommandé de recourir aux recycleries qui offrent une seconde vie à certains matériels qui sont réparés et nettoyés avant d'être remis en vente à des prix moins élevés. Cela permet de réduire leur empreinte écologique, laquelle reste toutefois élevée étant donné les quantités de ressources en eau, métaux et transports mobilisés pour la conception, la fabrication, le transport, l'utilisation et le recyclage des objets électroniques.

→ DÉFINITIONS

Déchet électronique (ou e-déchet)

Les déchets électroniques sont une catégorie de déchets contenant du matériel électrique ou électronique. Le traitement de ces déchets est spécifique car leur degré de toxicité est important. Diverses lois et taxes ont été mises en place dans les années 2000 pour gérer ces déchets et limiter l'utilisation des substances dangereuses (DEEE en Europe).

DEEE, D3E ou PEEFV

Il s'agit des Déchets d'équipements électriques et électroniques ou encore des Produits Electroniques En Fin de Vie (en anglais Waste Electronic and Electrical Equipment WEEE) mentionnés dans une réglementation européenne (Directive 2002/96/CE) visant au recyclage des produits électriques et électroniques.

Empreinte écologique

L'empreinte écologique désigne l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète.

Fracture numérique

La fracture numérique, ou le fossé numérique, est la disparité d'accès aux technologies informatiques, notamment Internet. Cette disparité est fortement marquée d'une part, entre les pays riches et les pays pauvres, d'autre part entre les zones urbaines denses et les zones rurales.

La fracture numérique concerne les inégalités dans l'usage et l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléphones portables, l'ordinateur ou le réseau Internet. La fracture numérique ne représente donc qu'une toute petite partie de l'ensemble des inégalités de développement.

→ CONSTATS

Les participants ont remarqué que les déchets électroniques (e-déchets) faisaient l'objet d'une attention croissante de la part de nombreuses associations. Il apparaît, en effet capital d'empêcher le développement des décharges dans les Pays en Développement.

Les militants ont affirmé qu'il était urgent de tout mettre en œuvre pour lutter contre la fracture numérique qui accentue le fossé entre le Nord et le Sud.

→ PROBLÉMATIQUES

- Comment traiter la question des e-déchets ?
- Par quels moyens peut-on s'assurer du bon fonctionnement du matériel envoyé ?
- Quels sont les moyens pour lutter contre la fracture numérique ?

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Les participants ont rappelé que dans le domaine d'Internet, l'Afrique accusait un très important retard. Les inégalités dans l'architecture du réseau y nécessitent, en effet, de la part des fournisseurs d'accès à Internet africains la mise en place de nouvelles infrastructures (câbles sous-marins ou connexions satellitaires) que leurs homologues européens ou américains possèdent déjà et ont amorties depuis plusieurs années.

Les témoignages ont rappelé les difficultés qui se posaient lors de toute opération d'envoi de matériel, notamment celles du transport et de la pertinence du projet.

Dans la phase de construction de l'action les associations expéditrices doivent trouver une structure d'accueil pour le matériel. Mais, il ne s'agit pas que de livrer le matériel informatique et électronique, encore faut-il que celui-ci puisse être utilisé par les bénéficiaires. Ainsi, il est indispensable d'assurer une formation de la population locale. Se pose alors la question de la langue de travail. En effet, les formations et les logiciels se font bien souvent dans une langue étrangère. Si bien qu'il arrive que ces formations soient inadaptées, rendant

ainsi, l'envoi de matériel informatique inopérant. Il a aussi été dit qu'il était indispensable de former un certain nombre d'acteurs locaux à l'entretien et à la réparation du matériel informatique et électronique.

Une autre problématique abordée par les intervenants concerne la question des déchets électroniques. Ils se sont insurgés contre les situations dans lesquelles, les pays bénéficiaires « du don » ne se voient utilisés que comme des décharges pour le matériel obsolète des populations du Nord. Le continent le plus touché par cette question reste l'Afrique. Si l'exportation en elle-même est révoltante, elle le devient d'autant plus, quand on sait que les structures locales de recyclage sont inexistantes. Les conséquences pour la santé publique sont dramatiques. Si les conséquences environnementales concernent tout le monde, les personnes issues des couches les plus pauvres de la société, constituent les principales victimes. Elles vont, en effet, chercher à récupérer des matériaux dangereux contenus dans le matériel électronique.

→ RECOMMANDATIONS

- L'envoi de matériel est un projet délicat devant faire l'objet d'une préparation minutieuse. Il convient de s'assurer de la pertinence de son action, d'en envisager les conséquences et de vérifier si cet envoi est justifié. Les conséquences écologiques (inutilisation) et économique (concurrence) sont en effet importantes. Cette phase de préparation et de réflexion doit aussi concerner la rétribution : bien souvent la gratuité peut discréditer un envoi et nourrir des fantasmes sur l'opulence des pays du Nord.
- La lutte contre les déchets électroniques exige que l'on envisage dès la conception du projet, le sort du matériel électronique devenu obsolète. Les participants ont entre autres, mentionné les possibilités de rapatriement des appareils envoyés et/ou un système de recyclage.
- Lorsque l'envoi s'avère souhaitable, il est essentiel d'assurer la formation des bénéficiaires à l'utilisation et à l'entretien des appareils. Ces actions de formation devraient privilégier l'utilisation de logiciels libres qui permettent d'allonger la durée de vie de l'action.
- Il paraît enfin, opportun d'agir de façon globale sur la lutte contre la fracture numérique en prévoyant des actions de formation à l'utilisation des TIC dès le plus jeune âge.

Module 3

Comment s'engager au quotidien ici et là-bas ?

La solidarité Internationale implique une relation entre les militants du Nord et leurs partenaires du sud. Quelles actions entreprendre pour donner davantage de sens à nos engagements ? La consommation alternative, ou consom'action, est un moyen privilégié d'être responsable dans son comportement au quotidien, en consommant de façon solidaire (atelier1). L'atelier 2 a traité des actions de sensibilisation de la société civile à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Enfin, des témoignages relatifs au transfert de compétences ont permis d'ouvrir des pistes de pérennisation de projets (atelier3).

Module 3 Atelier 1 : La consommation alternative

Vendredi 20 novembre de 10h30 à 12h30

Animateur : **Chambre Régionale de l'Economie Sociale** (Pierre ROTH-Délégué général)

Avec : **Artisans du Monde** (Dominique de ROMEMONT; Christine SCHUTZ)
E-changeons le Monde (Véronique WURTH - Administratrice) **Colecosol** (Francis KERN)

CRES

www.cres-alsace.org

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale d'Alsace a pour objet de connaître l'Economie Sociale et Solidaire en Alsace (acteurs, secteurs). Elle contribue activement à consolider et développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire régional alsacien. Ses valeurs de références sont la personne, la démocratie, la solidarité, les excédents au service des projets, le développement local et le développement durable.

ARTISANS DU MONDE

www.artisansdumonde.org

L'association Artisans du Monde est un réseau de distribution associatif et militant qui défend l'idée d'un commerce équitable en trois dimensions: économique, éducative et politique. Son but est de construire avec ses partenaires du Sud une économie solidaire au service du développement durable. Depuis 30 ans, il s'agit du 1er réseau de commerce équitable en France.

E-CHANGEONS LE MONDE

www.e-changeonslemonde.com

E-changeons le monde est une association ayant pour activité la conception et la vente de voyages sur le thème du tourisme équitable et solidaire. Elle travaille avec des partenaires implantés dans les pays du Sud. La majorité du montant des prestations est reversée à ses acteurs afin de permettre une rémunération

juste, un revenu complémentaire à leur activité principale et un développement économique local.

COLECOSOL

<http://pagesperso-orange.fr/colecosol>

Le Colecosol oeuvre à la promotion du commerce équitable et de la consommation responsable en Alsace. L'association est ainsi la tête de réseau du commerce équitable dans la région. Le Colecosol assure tout au long de l'année un travail de fond de sensibilisation et d'information des publics aux problématiques du commerce équitable qui constitue l'un des moyens, à la portée de tous, de prendre un engagement concret de soutien à la solidarité Nord-Sud et de responsabilisation au développement durable.

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Au quotidien, nos actes de consommation contribuent parfois à nourrir des circuits économiques que nous critiquons en tant que citoyens. C'est pourquoi les ASI et les structures de l'économie sociale et solidaire sont engagées pour proposer une offre alternative qui respecte les droits sociaux et l'environnement. A la fois ici et là-bas, de nombreuses pistes de consom'action existent.

Le commerce équitable est l'une d'elles et permet d'agir, individuellement, sur le fonctionnement global de l'économie. La démarche du commerce équitable couvre en fait, trois dimensions complémentaires:

- une dimension économique : des échanges commerciaux équitables et un développement durable,
- une dimension éducative : sensibilisation à l'existence d'autres types de relations commerciales,
- une dimension politique avec un engagement en faveur de la promotion de plus de justice dans les règles du commerce international.

→ DÉFINITIONS

Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire désigne des formes d'entreprendre collectivement qui allient au quotidien performance économique et utilité sociale. On distingue quatre grandes familles de structures : les coopératives, les mutuelles, les associations et l'économie solidaire (structures d'insertion par l'activité économique, le commerce équitable, la finance solidaire et les fondations).

Consom'action

La consom'action ou consommation responsable est un néologisme qui exprime l'idée selon laquelle on peut « voter avec son caddie » en choisissant à qui l'on donne son argent, en choisissant de consommer de façon citoyenne et non plus seulement de manière consumériste.

Commerce équitable

Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs, tout particulièrement du Sud. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) soutiennent les producteurs, sensibilisent l'opinion et militent en faveur du changement des règles du commerce international.

Développement durable

Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland, le développement durable est : « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

→ PROBLÉMATIQUES

- Quels modes de consommation alternatifs existent ? Comment peut-on consommer différemment ?
- Comment faire en sorte que la consommation alternative devienne une habitude pour les citoyens ?

→ CONSTATS

Les participants ont soulevé la question de savoir s'il y avait des périodes de vacances dans l'engagement de chacun. Il semble qu'ils s'accordent à penser qu'il faille répondre par la négative : chacun devrait prendre ses responsabilités au quotidien. Diverses possibilités de consommation alternative existent ou sont à développer.

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Les participants ont rappelé que le commerce équitable constituait l'un des principaux modes de consommation alternative. Dans ce type d'échange commercial solidaire, différents engagements sont pris par les acteurs du Nord et du Sud. Les intervenants ont rappelé la nécessité de respecter ces engagements :

Au Nord :

- Fixer un prix juste pour permettre de payer les salariés, réinvestir et financer l'éducation et la santé
- Payer rapidement en raison des fluctuations des prix
- Réduire les intermédiaires
- Travailler durablement

Au Sud :

- Associer les membres de la coopérative à la prise de décisions
- Développer la communauté
- Respecter l'environnement
- Rémunérer décemment
- Créer des débouchés dans le marché local : tant en terme de commercialisation qu'en terme de transformation des produits
- Proposer des produits de qualité

L'intérêt de ce mode de consommation alternatif réside dans le fait qu'il s'insère dans le système économique. Il ne vise pas à promouvoir une démarche caritative au bénéfice des différents producteurs. Il permet au contraire, de promouvoir une démarche qui permet de concilier l'engagement de bénévoles avec une logique économique.

Toutefois la critique majeure que l'on adresse aux produits issus du commerce équitable est qu'ils restent inaccessibles en raison de leur prix trop élevé. Les participants ont nuancé cette critique puisqu'elle ne reflète pas toujours la réalité. En effet, tant les produits issus de

l'agriculture biologique que ceux issus du commerce équitable, sont souvent moins chers que les produits de marque.

Par ailleurs, l'une des grandes limites du commerce équitable est qu'il ne détient qu'une minorité de parts de marché. On déplore souvent la concurrence entre des points de ventes dédiés au commerce équitable et les grandes surfaces qui commercialisent également des produits issus du commerce équitable. Il convient tout d'abord de ne pas perdre de vue que le développement de la commercialisation et de la consommation de ce type de produits est un élément positif en soi. Pouvoir toucher un public plus vaste est un succès, il ne faut pas perdre de vue l'objectif de sensibilisation. Par ailleurs, les différents distributeurs proposent des produits qui ne sont pas identiques : la qualité, le goût varient d'un produit à l'autre. Chacun peut satisfaire ses attentes.

Mais le développement de la commercialisation des produits issus du commerce équitable peut aussi passer par le recours à de nouvelles techniques. Les participants ont ainsi envisagé la possibilité d'équiper les distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas avec des produits issus du commerce équitable. De même ils ont évoqué la possibilité de promouvoir le recours aux bons d'achat valables sur les produits équitables.

Les participants ont également rappelé que la consommation alternative ne se limitait pas aux produits alimentaires. Le tourisme, fait lui aussi partie des produits, qui aujourd'hui peuvent faire l'objet d'un mode de consommation alternatif. Il s'agit, en effet d'un loisir qui n'est pas dépourvu de conséquences environnementales. Il contribue en effet, à la modification des paysages réduisant ainsi les possibilités d'activités agricoles et artisanales. On peut, aujourd'hui voyager de façon à marier la découverte touristique et l'ouverture à la solidarité internationale. Avec l'achat de son séjour, le voyageur devient plus solidaire et peut donner un sens éthique à ses vacances.

Les représentants des diverses associations ont ensuite évoqué les possibilités de recourir aux coopératives, de se déplacer autrement, d'exploiter d'autres sources d'énergie, d'habiter autrement...

→ RECOMMANDATIONS

- Il est indispensable que les militants continuent à promouvoir les modes de consommation alternatifs. Il convient pour cela de réfléchir à des moyens de communication et de sensibilisation innovants.
- Diverses idées innovantes ont été évoquées lors de l'atelier et plus particulièrement l'équipement des distributeurs automatiques en produits issus du commerce équitable. Il semble opportun de continuer la réflexion sur les possibilités de réalisation de telles actions.
- Il semble nécessaire de poursuivre un travail de veille sur les initiatives citoyennes dans le monde : ces diverses pistes de consommation peuvent être adaptées localement.

Module 3 Atelier 2 : Les actions de sensibilisations au Nord et au Sud

Vendredi 20 novembre de 14h à 16h

Animateur : **Colecosol** (Francis KERN)

Avec : **Terre des Hommes - France** (Jean-Paul DUPONT- Président AL 68 ; Rémy LAFARGE - Chargé de mission) **Handicap International** (Jean-Pierre RINGLER – Président de l'antenne locale)

COLECOSOL

<http://pagesperso-orange.fr/colecosol>

Le Colecosol oeuvre à la promotion du commerce équitable et de la consommation responsable en Alsace. L'association est ainsi la tête de réseau du commerce équitable dans la région. Le Colecosol assure tout au long de l'année un travail de fond de sensibilisation et d'information des publics aux problématiques du commerce équitable qui constitue l'un des moyens, à la portée de tous, de prendre un engagement concret de soutien à la solidarité Nord-Sud et de responsabilisation au développement durable.

TERRE DES HOMMES – France

www.tdhf68.org

L'association Terre des Hommes est une association de solidarité internationale qui vise à promouvoir un développement respectueux des droits humains, économiques, sociaux et culturels (DESC). Son action est répartie par le biais de militants dans une trentaine de délégations départementales. Leur objectif est de former les populations sur leurs droits, d'organiser la société civile et de promouvoir l'intégration des DESC dans la législation ainsi que de sensibiliser l'opinion publique.

HANDICAP INTERNATIONAL

www.handicap-international.org

Handicap International est une association de solidarité internationale spécialisée dans le domaine du handicap. Depuis sa création, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans près de 60 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Ses objectifs sont de mettre en place des missions de développement et d'effectuer des interventions d'urgence. Par ailleurs, l'association milite activement sur la scène politique internationale.

→ ELÉMENTS DE CONTEXTE

Faces aux inégalités et aux injustices, il est du rôle des associations de solidarité internationale de favoriser une meilleure prise de conscience de la population aux enjeux du développement. Ceci dans l'objectif de construire des rapports sociaux et économiques équitables, pour des échanges Nord Sud plus solidaires. Dans cette perspective, les associations mènent des projets de sensibilisation de la société civile à la fois ici et là-bas. Ici, pour mobiliser et interpeller l'opinion publique, créer un moyen de pression et mieux faire comprendre les interdépendances Nord Sud dans le processus de mondialisation. Là-bas, pour informer les populations, les inciter à se rassembler et à militer pour leurs droits économiques, sociaux et culturels.

→ DÉFINITION

EADSI

L'éducation au développement et à la solidarité internationale a pour finalité le changement des mentalités et des comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde plus solidaire et de promouvoir le développement durable.

→ PROBLÉMATIQUES

- Comment réussir à sensibiliser les populations ?
- A quelles méthodes les associations peuvent elles recourir pour mener des actions de sensibilisation ?
- Pourquoi faut-il changer les techniques utilisées pour sensibiliser notre société ?

→ CONSTATS

Les participants ont remarqué que de nombreuses populations demeuraient ignorantes de leurs droits en raison d'un manque d'information et de communication. Cependant, pour mener des actions de sensibilisation de la société civile, il faut disposer des ressources financières nécessaires à leur réalisation.

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Les participants ont rappelé qu'il convenait de distinguer les actions de sensibilisation qui impliquent une certaine démarche pédagogique des actions visant à récolter des fonds qui relèvent d'avantage de la communication.

Les actions de sensibilisation visent souvent à lutter contre la méconnaissance des droits politiques mais aussi économiques, sociaux et culturels. En effet, bien souvent, les droits des individus ne sont pas respectés puisque non mis en oeuvre. Par ailleurs, il arrive que ces droits ne soient même pas reconnus. En effet, les gouvernements signent relativement facilement des accords internationaux mais cela n'équivaut pas à leur application. Il faut que ces conventions (entre autres le Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels) fassent l'objet d'une ratification parlementaire. Les participants ont ainsi déploré les manœuvres politiques de certains gouvernements tout à fait conscients que leur signature n'aura pas de conséquences sur la garantie du respect de ces droits.

Dans certains pays, l'action des associations a contribué à améliorer le respect des droits des individus. Cela se traduit notamment par la création d'écoles, par la mise en place d'une carte de suivi des travailleurs ou encore par des actions visant à encourager l'intégration des femmes au sein de conseils municipaux.

Concernant les actions visant à lever des fonds, les participants se sont demandé si la fin justifiait les moyens. Certains se sont notamment révoltés contre les modes de communication de certaines associations qui n'hésitent pas à recourir à des images fortes pour interpeller les donateurs potentiels. Le misérabilisme ainsi mis en scène permettrait de récolter davantage de fonds puisque le donateur éprouve de la pitié, ou se sent coupable de son absence d'engagement.

Les participants ont débattu sur ces enjeux économiques : si on veut réaliser des projets, il

faut pouvoir les financer. Mais dans quelle mesure faut-il recourir à la communication, au marketing, quel message diffuser... ?

Au Nord, la sensibilisation fait partie du quotidien de la population et peut-être est-ce son plus grand défaut. En effet, on constate que certains donateurs sont victimes d'une sur sollicitation. De plus, il faut déplorer que depuis des décennies, pour certaines associations, le discours n'ait pas changé. Cette communication négative lasse et décourage les militants qui ont le sentiment que leur engagement est vain.

Mais si on ne fait pas de marketing, comment faire ? Les participants ont ainsi précisé qu'il était urgent de trouver de nouvelles techniques pour toucher à nouveau le grand public. Pour certains, il convient de recourir aux témoignages de personnes ayant été sur le terrain car plus à même de rendre compte de la réalité de la situation en cause. Les participants ont notamment évoqué les actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale auprès des enfants et des plus jeunes sur qui les images dites choquantes ont un impact différent. Ils sont certes, plus sensibles, mais sont parallèlement habitués à côtoyer des images violentes.

Les intervenants ont aussi soulevé la question des motivations personnelles des militants. Il est important de savoir pourquoi et comment on souhaite aider. Ils ont entre autres, évoqué les possibilités de déductions fiscales pour les donateurs et déploré que les citoyens ne se sentent pas davantage encouragés par ces mesures incitatives.

Il faut que les différentes campagnes communiquent sur le positif afin de prendre en compte l'éthique de la communication. Il est nécessaire d'aborder la question de la sensibilisation d'une nouvelle manière afin de renouveler les moyens de communication et de toucher les gens différemment.

→ RECOMMANDATIONS

- Il semble indispensable aujourd'hui que les associations communiquent différemment. Pour toucher la société civile, le discours doit changer : il est capital d'avoir un message positif, ou pour le moins encourageant. Il est important que chaque association respecte une certaine éthique dans ses actions de communication.
- Il serait souhaitable qu'il y ait une harmonisation des messages diffusés : il faut que les associations collaborent afin d'avoir des discours cohérents. Il convient de poursuivre les échanges et les réflexions sur les possibilités de mieux sensibiliser. Les participants ont ainsi remarqué que pour avoir des actions pertinentes là bas et une sensibilisation efficace ici, il fallait privilégier les relations de proximité. Aller vers les gens, établir une relation individuelle favorise la prise de conscience puisque le discours est personnalisé.

Module 3 Atelier 3 : Le transfert de compétences

Samedi 21 novembre de 9h à 11h

Animateur : **Francis KERN** (Professeur d'Economie à l'Université de Strasbourg)

Avec : **Aide à la Formation Paramédicale au Népal** (Françoise HALBWACHS – Présidente) **AME International** (Charles NSENGIYUMVA – Président) **Women's Working Foundation** (Raji PARISOT)

AFPN

www.afpn.fr

Le but de l'association Aide à la Formation Paramédicale au Népal est d'améliorer la situation médicale et sanitaire des populations des vallées himalayennes. Il s'agit de permettre à de jeunes gens motivés, originaires de ces vallées et décidés à y vivre, d'acquérir une formation professionnelle paramédicale (d'aides-soignants, d'infirmier(e)s, d'infirmières sages-femmes), par l'attribution de bourses d'étude.

AME INTERNATIONAL

www.ame-international.org

L'Association Médicale d'Entraide International est une association basée sur l'entraide, le dialogue et le partage des connaissances et des moyens. Sa priorité est de permettre, aux pays du secteur Sud qui en ont besoin, d'avoir un accès aux soins. Elle travaille au quotidien depuis plus de dix ans avec les pays africains pour y former des médecins. Elle tend à développer et communiquer les connaissances médicales qu'elle possède et livre et renouvelle le matériel hospitalier dans les zones où elle travaille.

WOMEN'S WORKING FOUNDATION

Cette fondation vise à financer la réalisation de projets de solidarité internationale en Inde. Les femmes, en raison de leur situation particulièrement précaire, sont les principales bénéficiaires de ces actions. La Fondation lutte pour une meilleure répartition des richesses et pour la promotion de l'éducation, pilier du développement.

→ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Toute action de solidarité internationale suppose une appropriation des objectifs par les partenaires du Sud, ce qui passe notamment par le développement ou le renforcement des compétences de ces bénéficiaires. Ainsi, les associations sont nombreuses à se soucier de la nécessité de transférer certaines compétences afin d'assurer la pérennité des projets. Ce transfert peut s'effectuer de plusieurs manières : par l'apport des compétences sur place, en voyant des spécialistes qui forment les populations locales, ou encore par la venue des partenaires du sud auprès de leurs homologues du nord.

→ DÉFINITIONS

Transfert de compétences

Le transfert veut dire ici transmission ou d'un savoir, d'un savoir faire, ou encore d'un savoir être.

Le transfert de compétences a pour objectif d'accélérer le développement local durable et de promouvoir les compétences locales.

Renforcement des capacités

Processus par lequel les acteurs solidaires développent, améliorent et organisent leurs systèmes, ressources et connaissances. Cela se traduit par leur aptitude à remplir des fonctions, résoudre des problèmes, fixer et atteindre des objectifs. Dans le cadre du vocabulaire du développement, la capacité pourrait ainsi être la somme des facteurs qui permettent aux acteurs de jouer convenablement leurs rôles respectifs et de s'acquitter de leurs responsabilités. Cela implique la création, l'utilisation et le maintien des capacités avant tout comme un processus endogène.

→ PROBLÉMATIQUES

- Comment lutter contre les différents obstacles que rencontrent les ASI lors de projets de transfert de compétence ?
- Le terme de « transfert de compétence » est-il le plus adapté ?
- Comment s'assurer de la pérennité de l'action ?

→ CONSTATS

Les différentes ASI sont confrontées à de nombreux obstacles lors de la mise en œuvre de leurs actions de transfert de compétences. Lorsque les ASI ont une démarche décalée par rapport au contexte culturel, l'action est un échec. La limite majeure au succès de ces actions tient au fait que le personnel qualifié ne reste pas toujours au poste pour lequel il a été formé.

→ ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

Les participants ont répertorié différents problèmes qu'ils rencontraient dans la mise en œuvre de leurs actions de transfert de compétences. Ont ainsi, notamment été citées les difficultés linguistiques et culturelles, le problème de la maintenance, ou encore la question de la responsabilité des différents acteurs.

Les associations veillent à ne pas se placer dans un rôle de détenteur de la connaissance. Il faut que la démarche ne dévalorise pas la culture locale et ne conduise pas à infantiliser les populations. L'objectif est de faire réfléchir dans une logique de renforcement des capacités. Il ne s'agit pas de donner des leçons mais de donner les moyens d'être autonome. Le terme de « renforcement des capacités » est ainsi plus adapté car il sous-entend que les compétences sont déjà présentes ce qui est le cas.

Pour les actions de formations auprès de professionnels du Nord, outre le transfert de compétences, l'intérêt est que lorsque les personnes formées retournent dans leur pays, ils peuvent être des interlocuteurs principaux pour les partenaires du Nord. Ce partenaire local est ainsi en mesure de faire remonter les besoins, d'identifier les difficultés et de partager les réussites avec les acteurs du Nord.

Ce contact présente aussi l'avantage de connaître le terrain et le contexte local. Il peut dès lors, s'occuper des formalités administratives et contacter les représentants politiques concernés. Les relations entre acteurs du Nord et autorités locales sont en effet, délicates. Il ne faut ni se positionner en tant que détenteur du savoir ni contribuer à un désengagement des représentants locaux. Les acteurs du Nord ont souvent des difficultés à comprendre les priorités des gouvernements locaux.

Lorsque l'action comporte un envoi de matériel, les représentants des associations ont bien insisté sur la nécessité de n'envoyer que du matériel adapté. Celui-ci ne doit pas être obsolète sous peine de devoir recommencer des actions de formation dans un délai restreint, ce qui équivaut à réaliser une action sans pertinence. Cela implique aussi que les personnes aient été formées à l'utilisation mais aussi à l'entretien du matériel concerné et que celui-ci puisse être fonctionnel au regard du contexte local.

Enfin, une fois que l'action de renforcement des capacités a été réalisée, se pose le problème de la fuite des cerveaux. Les participants ont en effet expliqué qu'il est difficile de garder le personnel formé si bien que la pérennité du projet se trouve compromise. La plupart du temps, leur démotivation est liée à leur rémunération. La plupart de ces emplois devraient être pris en charge par l'Etat concerné, ce qui dans les faits, se traduit par une absence de rémunération, des retards de paiement ou un salaire dérisoire.

→ RECOMMANDATIONS

- Il est indispensable que les différentes actions de renforcement des capacités se voient accorder suffisamment de temps et de réflexion afin d'être pertinentes et pérennes. L'objectif doit être de donner les moyens de l'autonomie.
- Cela signifie avoir une attitude et un vocabulaire adaptés : il faut considérer l'autre en terme de richesses et pas uniquement de manques.
- Pour cela il faut construire une relation partenariale solide dans laquelle l'apport des compétences est complémentaire. Il est important que l'action de transfert de compétence permette un ancrage local : il faut veiller à ce que les bénéficiaires s'approprient le projet et veillent à sa viabilité.

Les associations doivent ainsi s'assurer que leurs actions transfèrent un savoir et des compétences. Il convient aussi de s'assurer que les acteurs locaux sont motivés et ont la légitimité locale pour agir, que les ressources matérielles et organisationnelles sont présentes localement; et qu'il existe des partenaires locaux fiables partageant les mêmes valeurs.